



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 14/02/25

ID : 065-216502260-20250210-2025005-DE



Séance du 10 février 2025 à 19h

2025/005

Présents :

Gisèle VINCENT, Philippe SOULÉ-PÉRE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZÈRES, Hélène FRANCÈS, Serge ALMENDRO, Ingrid BOUTARFA, Laetitia CAZABAN, Caroline ÉCORCHON, Dominique GAYE, Bernard LHOSSEIN, Sandrine TREBUCQ.

Absents :

Jean-Christophe MADELAINE (procuration à Sébastien ABADIE), Diane DE LUYCKER (procuration à Hélène FRANCÈS), Noémie DEUTSCH, Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT), Simon TESSIER.

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCÈS

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 5 février 2025

DEMANDE FAC :

Rénovation de l'installation ECS (eau chaude et sanitaire) des vestiaires du football
Annule et remplace la délibération n°091 du 9 décembre 2024 : modification du plan de financement

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune souhaite obtenir des subventions pour rénover les vestiaires du football afin de réaliser des économies d'énergies et d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions.

Les locaux du rugby et notamment les vestiaires ont été rénovés en 2024 car l'installation était vétuste, consommatrice et non adaptée aux contraintes de la légionelle.

Les vestiaires du football sont dans le même état et il convient de programmer leur rénovation en 2025. Au programme du chantier :

- Travaux de dépose des installations non conservées,
- Reprise de la production ECS,
- Reprise de la régulation,
- Reprise du stockage ECS,
- Reprise du bouclage.

Le montant prévisionnel des travaux estimé par l'entreprise ayant réalisé les travaux dans les vestiaires du rugby s'élève à 93 367,61 € HT.

Plan de financement /

DSIL	31 745 € HT
CD65	18 673 € HT
CATLP (FAC)	14 939 € HT
Commune d'Ibos - Autofinancement	28 010,61 € HT
TOTAL	93 367,61 € HT
	112 041,13 € TTC

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter une subvention de 14 939 HT au titre du FAC 2025 pour cette opération.

La secrétaire de séance

Hélène FRANCÈS

Le Maire,

Gisèle VINCENT